

Assemblée Générale du vendredi 2 juin 2023 salle des associations à Ferrières.

Début de séance 19h30 Participants 26 Pouvoirs 0 excusé 1

Le président prend la parole :

Remercie les participants présents en nombre cette année encore, et remercie également tous les Bénévoles pour leur participation tout au long de l'année.

Le 1er mai, plus de 120 personnes se sont retrouvées à la salle des fêtes pour le traditionnel repas des chasseurs, Tous ont profité du savoureux repas préparé par les bénévoles et les membres du bureau de l'ACCA.

Cette année, 11 chasseurs étaient présents au repas du 1 mai, c'est mieux que l'an passé.

Pas d'augmentation du prix des cartes pour cette année.

Une nouvelle taxe territoriale a été mise en place, elle nous coutera 320 euros, le GIC en remboursera une petite partie.

16 renards ont été pris au piège par le piégeur cette année, nous tenons à le remercier.

Etes-vous d'accord pour qu'il continue la saison prochaine ? Réponse : oui (**Voté à l'unanimité**)

Carnet de prélèvement, j'insiste, pour que chacun le remplisse correctement, et précise que le marquage se fait sur place.

Lors des battues, pour la sécurité de tous et le respect des règles, chaque participant doit rester à son poste jusqu'à la fin de battue.

Rappel : la corne, le gilet fluo, les piquets de marquage des angles de tir sont obligatoires.

Impératif de matérialiser ses angles de tir 30 degrés (5 pas et 3 pas) à l'aide de vos piquets.

Pas de tir en direction des habitations, attention nouvelle zone pavillonnaire.

Battues de mutualisation, il sera demandé à chacun un minimum de participation.

Formation décennale, 10 ou 12 places ont été réservées à Saint-Sauveur pour l'ACCA de Ferrières pour 2024, pensez à vous inscrire.

Une formation en ligne est possible sur PC en présentiel.

Compte personnel SIA **obligatoire** (système d'information sur les armes) la date limite du 1 juillet 2023 a été repoussée fin décembre 2023.

Pour les personnes qui ne maîtrisent pas l'informatique, il leur est possible de prendre rendez-vous pour se faire aider, contacter France service CDC.

Achat du terrain de la Cabane de chasse à 1 euro, Il nous en coûtera environ 1500 euros, entre le bornage, et les frais de notaire.

Êtes-vous d'accord pour engager cet achat ? Réponse : oui (**Voté à l'unanimité**)

Pour information : concernant les Dégâts de lièvre dans les cultures de tournesol, une demande d'indemnisation a été faite par un agriculteur, affaire à suivre.

Bilan des prélèvements année 2022/2023

Faisans lâchés : 284 prélevés : 169
Perdrix lâchées : 140 prélevées : 95
Nombre de Lièvres prélevés : 24 Lapin : 0

Bécasses 13

Palombes 47

Gros gibiers prélevés : 7 chevreuils 2 sangliers

Ordre du jour de l'Assemblée Générale

Bilan 2022/2023

Lecture faite par le secrétaire : **(approuvé)**

Lecture des comptes par le trésorier : **(approuvé)**

Compte-rendu de l'assemblée générale de l'année cynégétique écoulée : **(approuvé)**

Règlement intérieur : **(approuvé)**

Contrat petite faune de plaine, proposé par la fédération départementale de Charente-Maritime concernant l'espèce faisan a été acceptée.

Un rendez-vous est fixé pour le 28 juin 2023 avec un technicien de la fédé pour localiser les lieux où seront lâchés les faisans reproducteurs, Il sera lâché 30 poules et 10 coqs courant juillet.

Nous devons agrainer et remplir les abreuvoirs, des contrôles seront effectués par la fédération.

Si nos obligations ne sont pas respectées, nous devons rembourser les sommes qui ont été engagées, soit environ 2000 euros.

Bien évidemment en 2023, nous serons en zone 1, nous ne pourrons tirer que les coqs et les poules obscurs.

Lâchés saison 2023/2024 perdrix : 170 faisans : 280 **pour un total de 4 629 euros**

100 perdrix d'été sous cage seront lâchées à l'ouverture et 70 faisans.

70 perdrix en octobre

70 faisans en novembre

70 faisans en décembre

70 faisans en janvier

Attribution plan gros gibiers saison 2023/2024 : 7 Chevreuils, 2 sangliers

Les dates de battues devront être obligatoirement déclarées en mairie en début de saison de chasse.

Des panneaux (attention chasse en cours) doivent être disposés sur les routes où elles ont lieu.

Prélèvements pour la saison 2023/2024

Faisans 2 Perdrix 2

Lièvres : 4 dimanches pour 1 lièvre.

Fermeture de la perdrix le 26 novembre 2023 au soir. **(Voté à l'unanimité)**

Pour la saison 2023/2024 le lapin est classé gibier **(Voté à l'unanimité)**

La palombe est classée nuisible, le tir à poste fixe est reconduit pour la saison 2023/2024. **(Voté à l'unanimité)**

La remise des cartes pour la saison 2023/2024, aura lieu le vendredi 1er septembre 2023 salle des associations de Ferrières entre 18 et 20 heures, pensez à votre chèque de 20 euros (caution carnet de prélèvement), il sera rendu lors de sa restitution, **si correctement rempli.**

Date d'ouverture saison 2023/2024 10 septembre 2023 à 8 h, fermeture 29 février 2024 à 17 h 30

[La loi de 2019 pose le principe du renouvellement intégral du Conseil d'Administration tous les 3 ans.](#)

En conséquence, renouvellement pour 3 ans dans son intégralité du conseil d'administration.

Bulletins de vote : 26 Bulletin nul : 0 Bulletins non comptés : 0

Renouvellement dans son intégralité du conseil d'administration

Se présente :

FRADIN GERVAIS	26 voix
MOQUET NICOLAS	26 voix
MONCEAU JOEL	26 voix
MOQUET SEBASTIEN	26 voix
TREMOULINAS BRUNO	26 voix
BALLANGER ALAIN	26 voix
PAQUELIN JEAN-CHRISTOPHE	26 voix
BOUKAIS GERARD	26 voix
MARCHAND NICOLAS	26 voix

Election des membres du bureau

FRADIN GERVAIS	PRESIDENT	8 voix
MOQUET SEBASTIEN	VICE PRESIDENT	8 voix
BOUKAIS GERARD	SECRETAIRE	8 voix
TREMOULINAS BRUNO	VICE SECRETAIRE	8 voix
MOQUET NICOLAS	TRESORIER	8 voix
PAQUELIN JEAN-CHRISTOPHE	VICE TRESORIER	8 voix

MONCEAU JOEL voix	ADMINISTRATEUR	8	
BALLANGER ALAIN	ADMINISTRATEUR		8 voix
MARCHAND NICOLAS	ADMINISTRATEUR		8 voix

La séance est levée à 20 h45

LE PRESIDENT FRADIN GERVAIS

LE SECRETAIRE BOUKAIS GERARD